

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD
Service Eau et Environnement – Unité Police de l'Eau
TÉL. 03.28.03.83.83

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes du Nord : Attiches, Auby, Avelin, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux, Lauwin-Planque, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Thumeries et Tourmignies
Communes du Pas-de-Calais : Courcelles-les-Lens, Evin-Malmaison, Gavrelle, Hénin-Beaumont, Izel-les-Equerchin, Leforest, Neuvireuil, Oppy, Quiéry-la-Motte

Dossier d'autorisation environnementale (code de l'environnement)

Le Directeur de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a déposé un dossier d'autorisation environnementale portant sur :

- le projet de création de la ligne électrique aérienne à deux circuits 400 000 volts entre les postes électriques d'Avelin et de Gavrelle
- le projet d'extension du poste électrique 400 000 volts de Gavrelle
- les travaux de démontage de la ligne électrique à un circuit 400 000 volts existante Avelin-Gavrelle

Par arrêté interpréfectoral du 20 mai 2019, cette demande est soumise à une enquête publique inter-départementale du :

mercredi 12 juin 2019 à 9h00 au vendredi 12 juillet 2019 inclus à 18h00

dans les mairies des communes du Nord : Attiches, Auby, Avelin, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux, Lauwin-Planque, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Thumeries et Tourmignies et des communes du Pas-de-Calais : Courcelles-les-Lens, Evin-Malmaison, Gavrelle, Hénin-Beaumont, Izel-les-Equerchin, Leforest, Neuvireuil, Oppy, Quiéry-la-Motte où le public pourra prendre connaissance du dossier en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Il pourra également consulter la version numérique sur un poste informatique mis à disposition à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord (62 boulevard de Belfort à LILLE) ainsi qu'en préfecture du Nord (12 rue Jean Sans Peur à LILLE) et en préfecture du Pas-de-Calais (rue Ferdinand Buisson à ARRAS) aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique est mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique ») et sur le site « Les services de l'État dans le Pas-de-Calais » (www.pas-de-calais.gouv.fr, rubrique « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau »).

La commission d'enquête composée de M. Gérard BOUVIER, président, responsable d'un bureau d'étude, retraité, Mme Marinette BRULE, cadre administratif, retraitée, M. Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité, M. Christian LEBON, chef de service comptable à la direction régionale des douanes de Lille, retraité, M. Patrick STEVENOOT, inspecteur foncier, retraité, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir leurs observations et propositions écrites ou orales, dans les mairies aux dates et horaires figurant dans le tableau des permanences ci-après du présent avis.

Les observations peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, à Monsieur le Président de la commission d'enquête :

- par écrit à l'adresse du siège d'enquête : mairie de Courcelles-les-Lens – 1 rue des Poilus – 62970 Courcelles les Lens
- par voie électronique, via l'adresse ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : Reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Avelin (sud de Lille) et Gavrelle (nord-est d'Arras)

Elles seront annexées par ses soins au registre d'enquête du siège de l'enquête et tenus à la disposition du public. Ces observations et propositions seront consultables sur le site internet « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Dossiers d'enquête publique »).

RTE mettra à disposition du public, l'étude d'impact ainsi que la réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale sur le site « www.projets-environnement.gouv.fr ».

Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de M. Cyril Wagner, directeur de projet, RTE – Centre Développement ingénierie Lille – 62 rue Louis Delos – TSA 71012 – 59709 MARCQ-EN-BAROEUL cedex – tel : 03 20 13 66 92 – courriel : cyril.wagner@rte-france.com

Le dossier d'enquête publique comprend notamment un dossier d'autorisation environnementale avec étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse écrite du pétitionnaire à cet avis.

Après enquête publique, le Président de la commission d'enquête transmet à Monsieur le Préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, le rapport et les conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le Président du tribunal administratif de LILLE.

Le rapport et les conclusions motivées émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, ainsi que dans les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant la même période, les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais les publieront sur le site « Les services de l'État dans le Nord » (www.nord.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques / Environnement / Eau / Police de l'eau / Enquêtes publiques / Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur ») et sur le site « Les services de l'État dans le Pas-de-Calais » (www.pas-de-calais.gouv.fr, rubrique « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau »).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication du rapport et des conclusions, auprès du préfet du Nord

À l'issue de l'enquête publique, les préfets du Nord et du Pas-de-Calais pourront accorder conjointement l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation loi sur l'eau au titre des articles L.214-3 I et R.214-1 du code de l'environnement, de dérogation aux interdictions d'altération ou de destruction d'habitats d'espèces animales protégées au titre des articles L.411-2 et R.411-1 et suivants du code de l'environnement, et d'autorisation de défrichement au titre des articles L.341-3 et R.341-1 et suivants du code forestier.

Dates	Département	Communes	Créneaux horaires
Mercredi 12 juin 2019	62	Courcelles les Lens	9h00 – 12h00
Mercredi 12 juin 2019	62	Leforest	9h00 – 12h00
Jeudi 13 juin 2019	59	Esquerchin	15h00 – 18h00
Jeudi 13 juin 2019	59	Attiches	16h00 – 19h00
Jeudi 13 juin 2019	62	Gavrelle	16h00 – 19h00
Vendredi 14 juin 2019	59	Thumeries	8h30 – 11h30
Vendredi 14 juin 2019	59	Mons-en-Pévèle	14h00 – 17h00
Vendredi 14 juin 2019	62	Hénin-Beaumont	14h00 – 17h00
Samedi 15 juin 2019	62	Izel-Les-Equerchin	9h00 – 12h00
Lundi 17 juin 2019	59	Moncheaux	9h00 – 12h00
Lundi 17 juin 2019	59	Tourmignies	9h00 – 12h00
Lundi 17 juin 2019	62	Oppy	16h00 – 19h00
Mardi 18 juin 2019	59	Mons-en-Pévèle	9h00 – 12h00
Mardi 18 juin 2019	59	Auby	14h00 – 17h00
Mercredi 19 juin 2019	59	Flers-en-Escrebieux	9h00 – 12h00
Jeudi 20 juin 2019	62	Courcelles-les-Lens	9h00 – 12h00
Jeudi 20 juin 2019	62	Leforest	14h00 – 17h00
Samedi 22 juin 2019	59	Lauwin-Planque	9h00 – 12h00
Samedi 22 juin 2019	59	Attiches	9h00 – 12h00
Lundi 24 juin 2019	59	Auby	9h00 – 12h00
Mardi 25 juin 2019	59	Moncheaux	9h00 – 12h00
Mardi 25 juin 2019	62	Neuvireuil	16h00 – 19h00
Mercredi 26 juin 2019	59	Mons-en-Pévèle	9h00 – 12h00
Jeudi 27 juin 2019	59	Tourmignies	9h00 – 12h00
Vendredi 28 juin 2019	62	Evin-Malmaison	14h00 – 17h00
Vendredi 28 juin 2019	59	Flers-en-Escrebieux	14h30 – 17h30
Vendredi 28 juin 2019	62	Quiéry-la-Motte	15h00 – 18h00
Samedi 29 juin 2019	59	Thumeries	8h30 – 11h30
Samedi 29 juin 2019	59	Avelin	8h30 – 11h30
Lundi 1 juillet 2019	62	Courcelles-les-Lens	14h00 – 17h00
Mardi 2 juillet 2019	62	Hénin-Beaumont	9h00 – 12h00
Jeudi 4 juillet 2019	59	Avelin	8h00 – 12h00
Jeudi 4 juillet 2019	62	Leforest	14h00 – 17h00
Jeudi 4 juillet 2019	59	Attiches	16h00 – 19h00
Lundi 8 juillet 2019	59	Mons-en-Pévèle	14h00 – 17h00
Mardi 9 juillet 2019	59	Moncheaux	9h00 – 12h00
Mercredi 10 juillet 2019	59	Thumeries	14h00 – 17h00
Mercredi 10 juillet 2019	59	Flers-en-Escrebieux	14h00 – 17h00
Jeudi 11 juillet 2019	62	Izel-Les-Equerchin	16h00 – 19h00
Vendredi 12 juillet 2019	59	Tourmignies	9h00 – 12h00
Vendredi 12 juillet 2019	62	Courcelles-les-Lens	14h00 – 17h00
Vendredi 12 juillet 2019	62	Evin-Malmaison	14h00 – 17h00
Vendredi 12 juillet 2019	62	Quiéry-la-Motte	15h00 – 18h00